

**Délibération n° 2014-84 en date du 4 septembre 2014
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
examinant la demande par laquelle Mme GAUTHIER-RAT Marion sollicite
le non-renouvellement de son inscription dans le groupe cible de l'Agence**

Madame GAUTHIER-RAT Marion, licenciée auprès de la Fédération française de Volleyball, a été inscrite parmi les sportives appartenant au groupe cible de l'Agence par la délibération n° 303 du 10 octobre 2013 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Par courriel parvenu le 12 août 2014 à l'Agence, Madame GAUTHIER-RAT Marion demande le non-renouvellement de son inscription dans le groupe cible.

Au soutien de sa demande, elle fait valoir qu'elle est inscrite dans le groupe cible depuis un an, que cette situation affecte sa vie privée et que les démarches à effectuer pour se localiser sont à son avis trop contraignantes.

Le Collège, après audition du Directeur du département des contrôles, a estimé que l'argumentation ainsi présentée n'est pas de nature à justifier le non renouvellement de l'inscription de cette sportive dans le groupe cible dès lors, d'une part, qu'en sa qualité de sportive professionnelle, elle entre dans le champ des prévisions de l'article L. 232-15 du code du sport et, d'autre part, que les difficultés qu'elle est susceptible de rencontrer à l'effet de se conformer à l'obligation de fournir, par tout moyen de son choix, des informations sur sa localisation ne sont pas telles qu'elles fassent obstacle au renouvellement de son inscription ; pour ces motifs, la délibération n° 2014-76 de ce jour procède au renouvellement de l'inscription de l'intéressée dans le groupe cible.

La présente délibération sera portée à la connaissance de Madame GAUTHIER-RAT Marion suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 et publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 4 septembre 2014.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,



Bruno GENEVOIS